Procès-verbal du Conseil communautaire du 18 FEVRIER 2019

Convoqué le mardi 12 FEVRIER, Salle MAIRIE de BEUVEILLE, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE.
La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique),*
BOUDART L, MOSCATO P, AZZARA JF, GUILLIN P, PICCA Y, JEANDEL A , DIDIER F, SAUVAGE C, WEISS J, SOBIACK G, PETRI C, BRACONNIER P, FIDERSPIL A, FURLANI A, JACQUE JP, PAQUIN G, PERCHERON C, POPLINEAU M, JJ PIERRET, DEGLIN C, SCHMITZ JL, SIROT A, SAUNIER R, JENNESSON R, ROESER D, DUFOUR MJ, DYE PELLISSON A (arrivée à 19H49), GILLARDIN E, DALLA RIVA JP , C LAURENT

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:**
CLAUDET Eric ALLONDRELLE
LESIEUR Pierre VILLE HOUDLEMONT

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:**
DAMIEN JF (GRAND FAILLY) à D ROESER (TELLANCOURT)
SCHMIDTGALL S (LONGUYON) à BRACONNIER P (LONGUYON)
STUPKA M (LONGUYON) à PAQUIN G (LONGUYON)
V GUERIN (PETIT FAILLY) à C PERCHERON (LONGUYON)

Si dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

Récapitulatif		
Rappel du nombre de sièges	**44**	
Quorum	**23**	
Nombre de titulaires présents (29 jusqu'à 19H49)	**30**	

Nombre de suppléants présents *(en lieu et place d'un titulaire)*	**2**	
Nombre de procurations	**4**	
Soit un total de votants potentiels de (35 jusqu'à 19h49)	**36**	

LePrésident Jean-Pierre JACQUE constate de visu que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

1- Election du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Désigne Caroline PERCHERON, secrétaire de séance

2- Procès-verbal du conseil communautaire du 21/12/2018

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal **(Annexe 1)** de la séance du Conseil Communautaire du 21/12/2018
La rédaction définitive est ratifiée en séance le 18 FEVRIER

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité
ratifie en séance le 18 FEVRIER la rédaction définitive

3- Indemnités des élus- Modification de l'indice de référence (Annexe 2)

Les plafonds d'indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à partir du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal qui est passé de 1022 à 1027.
Les délibérations indemnitaires prises par la T2L font expressément référence à l'ancien indice brut terminal 1022 ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire et doit être transmise au comptable.
Ainsi, le Conseil Communautaire sera amené à prendre une nouvelle délibération précisant les nouvelles modalités de calcul des indemnités et faisant référence à l'indice terminal brut de la fonction publique sans préciser de valeur.
Par ailleurs, la délibération devra prévoir expressément que l'actualisation est effective depuis le 1er janvier 2019.

Vous trouverez en PJ la note d'information du 9 janvier 2019 adressée à toutes les collectivités par la Direction Générale des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
AVEC 34 POUR 1 CONTRE

- Précise que le calcul des indemnités est basé sur l'indice sommital de référence et que l'actualisation est effective depuis le 1er janvier 2019

4- Installation de la Fibre- participation communale

Depuis 2004, le Département de Meurthe-et-Moselle lutte contre la fracture numérique et soutient les territoires. Il a investi 37 M€ qui vont permettre l'arrivée de la fibre en une seule tranche de travaux, de 2018 à 2023. La priorité sera donnée aux secteurs peu ou mal desservis.
L'année 2016 a marqué un tournant dans l'aménagement numérique des territoires à Très Haut Débit puisqu'une coopération s'est enclenchée avec la Région Grand Est. Celle-ci vise à définir la Région en tant que maître d'ouvrage du projet tout en associant les départements dans le cadre d'une co-gouvernance.

Pour permettre à l'ensemble des habitants d'accéder au très haut débit rapidement et de rationaliser les coûts de raccordement, il a été décidé de procéder à un déploiement en une seule étape qui a débuté en 2018, avec priorité aux zones blanches ou mal desservies, pour s'achever en 2023.

Ainsi, en 2023, la Meurthe-et-Moselle sera entièrement équipée en fibre optique, permettant à chacun, qu'il soit habitant ou entrepreneur, d'accéder au très haut débit.

Un coût par raccordement et par prise a été fixé à 100€ . Le territoire de la T2L compte 8500 prises à raccorder.

Le président demande aux communes membres de la T2L de participer à la prise en charge financière de ce raccordement à hauteur de 50% par le biais de la signature d'une convention de partenariat. Ainsi la T2L paierait 50€ par prise raccordée et les communes 50€ également par prise les concernant.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
AVEC 26 POUR 3 CONTRE 6 ABSTENTIONS

- Valide le principe d'une participation financière de 50% des communes membres

5- Acquisition foncière- siège T2L

Le Président et les membres du bureau ont fait procéder à la visite de l'immeuble « la Table de Napo » sise à Longuyon, afin que les conseillers communautaires intéressés puissent estimer le potentiel de ce bâtiment.
Ce bâtiment pourrait être acheté (proposition de vente de 195 000€) par la T2L pour y installer son siège. Des bureaux et salle de réunion pourraient y être installés, ainsi qu'une Maison des Services au Public, moyennant des travaux de réhabilitation, répondant ainsi aux exigences du document unique prescrivant un cadre sécuritaire tant pour les agents que pour l'accueil du public.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité

- autorise le Président à acquérir ce bien , à signer les documents et commandes nécessaires à l'aménagement de ce bâtiment, à l'installation de ces bureaux et salles, et à prendre l'attache de l'étude notariale afin de procéder à la signature de l'acte.

6- MSP- commande UGAP ANNEXE 3

Les travaux de la MSP avançant, les professionnels qui s'y installeront désirent commander leur mobilier de bureau. Les consultations lancées par la SISA de la MSP permettent de choisir l'UGAP comme partenaire le mieux disant. Or, la SISA n'est pas compétente pour acter d'une commande avec l'UGAP. Seules les collectivités territoriales y sont autorisées. La T2L devra donc passer cette commande en son nom.
La commande étant passée pour le compte de la SISA de la MSP, elle fera l'objet d'un remboursement à la T2L par la SISA, représentée par son gérant, Thierry DEVAUX.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité
Décide

- **D'**autoriser le Président à passer la commande auprès de l'UGAP pour un montant de 11 117,42€ TTC et à dresser le titre correspondant à son remboursement auprès de la SISA de la MSP.

7- Demande de subvention DETR 2019 – Assainissement

➢ **DETR Doncourt :**

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) pour les travaux d'assainissement de la commune de Doncourt-Les-Longuyon.

Les travaux consistent au raccordement de la commune de Doncourt Les Longuyon (hors cités) à la station d'épuration de Beuveille.

Le montant de cette opération est estimé à 622 058,50 € ht.

Une demande de subvention de l'agence de l'eau a déjà été réalisée.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité

Décide

- D'Adopter le projet qui lui est présenté, de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et d'arrêter le plan de financement suivant (HT) :

DEPENSES	
moe	24 750,00
travaux	594 308,50
sps	3 000,00
	622058,50

RECETTES	
detr moe	9 900,00
detr travaux	238 923,40
aerm moe	5 869,50
aerm travaux	238 923,40
autofinancement	128 442,20
	622058,50

Subvention Etat DETR : 40 % sur le montant HT SOIT 248 823€

➢ **DETR Epiez :**

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) pour les travaux d'assainissement de la commune d'Epiez-sur-Chiers.

Les travaux consistent au raccordement d'une partie de la route de Torgny et de la rue du Moulin au reste du réseau d'assainissement collectif de la commune d'Epiez sur Chiers.

Le montant de cette opération est de 140 430,00€ ht.

Une demande de subvention de l'agence de l'eau a déjà été réalisée.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité

Décide

- D'Adopter le projet qui lui est présenté, de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et d'arrêter le plan de financement suivant (HT) :

DEPENSES	
moe	7 300,00
travaux	132 330,00

RECETTES	
detr moe	2 920,00
detr travaux	53 252,00

sps	800,00	aerm moe	1 986,60
		aerm travaux	53 252,00
		autofinancement	29 019,40
	140 430,00		140 430,00

Subvention Etat DETR : 40 % sur le montant HT ce qui fait 56 172,00€

8- <u>Demande de subvention DETR 2019- Voirie</u>

La T2L a décidé de mettre en œuvre une campagne de réfection de ses voiries.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité

Décide

- D'Adopter le projet qui lui est présenté, de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et d'arrêter le plan de financement suivant (HT) :

Dépenses		Recettes	
Travaux	229 628.90 €	DETR	40 000 €
		autofinancement	189 628,90€
TOTAL	229 628.90 €		229 628.90 €

Objet de l'opération

Réfection de diverses routes d'intérêt intercommunal

Objectifs de l'opération

Redonner une circulabilité des chaussées et leur imperméabilisation pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine
Les routes concernées sont :

Commune de Baslieux	VC n° 4 vers Cités de Doncourt
Commune de Baslieux	VC n° 6 vers Cités de Doncourt
Commune de Fresnois la Montagne	VC n° 4 vers Villers la Chèvre
Commune de Villers la Chèvre	VC n° 2 vers Montigny sur Chiers

Commune de Villers la Chèvre	VC n° 3 vers Fresnois la Montagne
Commune de Viviers sur Chiers	VC n° 5 vers Revémont
Commune de Colmey	VC n°3 vers fermes de Bouillon et Martigny
Commune de Petit Failly	VC n° 4 vers Dombras
Commune de Petit Failly	VC n° 6 vers Rupt sur Othain

Les routes concernées sont inscrites aux tableaux des voies communales des communes concernées et à la liste de la voirie communautaire.

surfaces : faïençage, quelques arrachements de la couche de roulement voire quelques déformations ponctuelles.
Les zones présentant des déformations laissant présager une faiblesse de la structure seront reprises en structure. Les secteurs d'arrachements superficiels feront l'objet de reprises ponctuelles de couches de roulement.
Une étanchéité générale par enduits superficiels assurera un uni et préservera la structure et le sol support pour pérenniser le patrimoine routier.

Descriptif des travaux

- Purge des structures décohésionnées,
- Reprises et réparations des zones abimées,
- Etanchéification des chaussées par une couche de roulement en enduits superficiels bicouche

Les travaux devraient s'étaler de juin à octobre 2019.

9- Demande de subvention DETR 2019- Périscolaire

➢ **DETR Crèche :**

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) pour les travaux de rénovation et de construction d'une extension de la crèche de Pierrepont.
Les travaux consistent en un rafraîchissement intérieur et extérieur, mais aussi à la création d'une salle à l'arrière du bâtiment afin de respecter les engagements envers la réglementation PSU. Le montant de cette opération est de 126 500,00€ ht. Une demande de subvention auprès de la caf a déjà été réalisée.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité
Décide

prestations	unité	quantité estimative	prix unitaire HT	montant HT estimé
VC n°4 et n°6 commune de Baslieux				
Réparations localisées découpe à la scie de la couche de roulement, décroutage et évacuation de la couche de roulement et fourniture et mise en œuvre d'enrobés à chaud	m2	850	22,00	18 700,00
Purge de chaussée décaissement de la structure sur la hauteur décohésionnée y compris évacuation et recyclage des déblais, compactage du fond de forme, fourniture et mise en oeuvre d'une structure de chaussée pour faible trafic, couche de roulement en enrobés	m2	10	50,00	500,00
Enduits superficiels bicouche 6/10-4/6 y compris délignement d'accotement, balayage préalable du support et des rejets après prise de la mosaïque	m	7400	5,00	37 000,00
			total HT de l'estimation	56 200,00
			TVA prévisionnelle	11 240,00
			total TTC de l'estimation	67 440,00
VC n°4 de Fresnois-la-Montagne et VC n°2 et 3 de Villers la Chèvre				
Réparations localisées découpe à la scie de la couche de roulement, décroutage et évacuation de la couche de roulement et fourniture et mise en œuvre d'enrobés à chaud	m2	600	22,00	13 200,00
Purge de chaussée décaissement de la structure sur la hauteur décohésionnée y compris évacuation et recyclage des déblais, compactage du fond de forme, fourniture et mise en oeuvre d'une structure de chaussée pour faible trafic, couche de roulement en enrobés	m2	10	50,00	500,00
Enduits superficiels bicouche 6/10-4/6 y compris délignement d'accotement, balayage préalable du support et des rejets après prise de la mosaïque	m	16300	5,00	81 500,00
			total HT de l'estimation	95 200,00
			TVA prévisionnelle	19 040,00
			total TTC de l'estimation	114 240,00
VC n°5 de Viviers sur Chiers				
Réparations localisées découpe à la scie de la couche de roulement, décroutage et évacuation de la couche de roulement et fourniture et mise en œuvre d'enrobés à chaud	m2	20	22,00	440,00
Purge de chaussée décaissement de la structure sur la hauteur décohésionnée y compris évacuation et recyclage des déblais, compactage du fond de forme, fourniture et mise en oeuvre d'une structure de chaussée pour faible trafic, couche de roulement en enrobés	m2	10	50,00	500,00
Enduits superficiels bicouche 6/10-4/6 y compris délignement d'accotement, balayage préalable du support et des rejets après prise de la mosaïque	m	5600	5,00	28 000,00
			total HT de l'estimation	28 940,00
			TVA prévisionnelle	5 788,00
			total TTC de l'estimation	34 728,00

VC n°4 vers Dombras et 6 vers Rupt sur Othain de Petit Failly				
Réparations localisées découpe à la scie de la couche de roulement, décroutage et évacuation de la couche de roulement et fourniture et mise en œuvre d'enrobés à chaud	m2	20	22,00	440,00
Purge de chaussée décaissement de la structure sur la hauteur décohésionnée y compris évacuation et recyclage des déblais, compactage du fond de forme, fourniture et mise en oeuvre d'une structure de chaussée pour faible trafic, couche de roulement en enrobés	m2	10	50,00	500,00
Enduits superficiels bicouche 6/10-4/6 y compris délignement d'accotement, balayage préalable du support et des rejets après prise de la mosaïque	m	9400	5,00	47 000,00
			total HT de l'estimation	47 940,00
			TVA prévisionnelle	9 588,00
			total TTC de l'estimation	57 528,00

Assistance à maîtrise d'ouvrage				
Assistance à maîtrise d'ouvrage	f	1	1 348,90	1 348,90

l'opération : estimation HT	**229 628,90**
TVA prévisionnelle	45 925,78
l'opération : estimation TTC	**275 560,00**

- D'Adopter le projet qui lui est présenté, de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et d'arrêter le plan de financement suivant (HT) :

DEPENSES	
Etude	16 500,00
travaux	110 000,00
	126 500,00

RECETTES	
Detr	27 200,00
Caf	74 000,00
autofinancement	25 300,00
	126 500,00

Subvention Etat DETR : 21,50 % sur le montant HT soit 27 200,00€

10- <u>Avenant marché FRANCAS</u>

Du fait du taux de fréquentation du périscolaire de Longuyon, le site ne peut plus être déclaré en multi-sites avec celui de Grand-Failly.
Afin de passer en deux sites, il faut nommer une directrice sur le site de Grand-

Failly.
Pour ce faire, les Francas ont modifié le contrat de travail de Yolande Jirkovski. Elle passe d'animatrice à 31h semaine, à un poste de directrice à 35h par semaine.

Coût de poste d'animation : 23 650€ par an, soit 13 795€ sur les 7 mois de 2019. Ramené au taux de mise à disposition de la T2L cela fait 9 657€.
Coût de poste de direction : 31 915€ par an, soit 18 617€ sur les 7 mois de 2019. Ramené au taux de mise à disposition de la T2L cela fait 13 032€.

Le coût supplémentaire de la dernière année du marché s'élève à 3 375€ (soit 13 032 - 9 657)

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité

Décide

- D'autoriser le Président à signer l'avenant au marché Périscolaire avec les Francas Meurthe et Moselle.

11- Marché Eclairage Public- Attribution
OPERATION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil communautaire du 20 décembre 2017 a adopté le programme de rénovation de l'éclairage public en luminaires LED sur tout le territoire de la T2L pour un montant TTC de 4 525 000€ (AMO compris), afin de maitriser sa consommation énergétique.

Une consultation a été lancée fin 2018 pour choisir l'entreprise qui sera chargée de réaliser ces travaux, via un marché à procédure adaptée.

Le marché s'est déroulé en deux étapes :

- **Sélection de trois candidats**

Limite de réception des candidatures au 19 novembre 2018 à 10H00.

Suite à l'analyse des candidatures, trois candidats ont été retenus pour présenter une offre technique et financière à savoir les sociétés Eiffage, INEO, et CITEOS

- **Sélection d'Offre technique et financière** parmi les 3 candidats choisis lors de la 1ere phase.

  La date limite de réception des offres était fixée au 19 décembre 2018 à 10 h 00, puis reportée au 15 janvier 2019 à 10h00

  La commission d'Examen des Offres dûment convoquée s'est réunie le 17/01/2019.
  L'analyse des offres a été effectuée par David LEBEL et a fait l'objet d'une série de questions qui ont été transmises aux entreprises, par mail le

24/01/2019 demandant réponse lors de l'entretien des candidats du jeudi 31/01/19.

A l'issue des soutenances des offres, de la série de question/réponse, de la transmission de la remise commerciale par le candidat et le débat de la commission Eclairage Public, les **offres remisées** sont :

CANDIDAT	OFFRE INITIALE	OFFRE COMMERCIALE REMISE
EIFFAGE	4 503 624.90 €	3 762 250.60 €
CITEOS – HIRSCHAUER	3 570 329.77 €	3 162 848.78 €
INEO	3 245 798.70 €	3 150 000.00 €

CANDIDAT	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	NOTE FINALE	CLASSEMENT
EIFFAGE	31	25.22	61,20	3
CITEOS – HIRSCHAUER	**50**	**31.02**	**84,86**	**1**
INEO	34	35	69	2

Le résultat définitif est le suivant.

La société CITEOS a présenté l'offre la mieux-disante.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité

Décide

- d'autoriser le Président à attribuer le marché EP à l'entreprise CITEOS et à signer tout document afférent au marché

12- <u>Tarifs 2019- Aire d'Accueil des Gens du Voyage</u>

Arrivée de M DYE PELISSON, maire de Villers la Chèvre à 19h49
Nombre de titulaires : 30
Nombre de suppléants : 2

Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 36

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L'unanimité

Décide

- D'Adopter les tarifs publics 2019 suivants à appliquer pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

OBJET	TARIF 2018	Tarif 2019 - Vote
Redevance Journalière forfaitaire d'occupation	105,00 €	105.00 €
Fluides :		
KWh d'électricité/emplacement	0.16 €/KWh	0.18€/KWh
m^3 d'eau	4.00 €/m^3	4.00 €/m^3
Pénalités journalières par jour d'infraction	51,00 €	51,00 €

TARIFICATION DU MATERIEL DETERIORE

Liste non exhaustive :
Si un élément non listé était dégradé ou détérioré, La Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnnais ou/et la société gestionnaire ACGV Services se réserve le droit d'en estimer le coût.

BLOC SANITAIRE :	
Tuyauterie, plomberie	60,00 €
Pommeau de douche	50,00 €
Chasse d'eau	200,00 €
Robinet évier	150,00 €
Porcelaine WC à la turque	280,00 €
Chauffe-eau	330,00 €
Porte	900,00 €
Serrure (complète avec poignée)	380,00 €
Barillet	80,00 €
Mitigeur douche	145,00 €
Bac à laver (évier)	250,00 €
Eclairage bloc sanitaire	50,00 €
Graffiti, tag	15,00 €
insalubrité des sanitaires	20,00 €

EMPLACEMENT :	
Trou dans le sol	30,00 €
Etendoir	150,00 €
Fil à linge	10 €
Compteur eau/électricité	870,00 €
Prise d'eau	110,00 €
Prise électrique	50,00 €
Trou dans les murs	50,00 €
Clé	10,00 €

DIVERS

- **Séminaire AGAPE – INFORMATION**
  L'AGAPE a animé un séminaire de réflexion le 8 octobre 2018 rassemblant une vingtaine d'élus autour de trois temps forts :

Un portrait de l'intercommunalité. Premier recensement des problèmes et besoins du territoire et des habitants.
Des ateliers de travail.
Un débat sur les grands enjeux du territoire.

Elle a ensuite rédigé une synthèse des échanges afin de constituer un premier document de cadrage permettant de poursuivre la réflexion avec les élus et techniciens concernés. Ce premier repérage des problèmes et les quelques pistes de réflexion qui en émergent mettent en lumière l'absence d'identité propre au territoire et la difficulté qu'il en résulte d'assurer sa promotion à l'extérieur.
Par ailleurs, le séminaire a fait ressortir le besoin du territoire de s'engager dans une nouvelle dynamique au sein de laquelle la T2L puisse se fixer une feuille de route qui viendra hiérarchiser les actions à mener et faire naître l'esprit communautaire qui lui fait actuellement défaut.
Les élus de la T2L souhaitent désormais poursuivre ce premier travail pour réfléchir à l'image qu'ils veulent que le territoire renvoie à l'extérieur et pour se mettre d'accord sur l'avenir de l'intercommunalité et sur ses priorités.

OBJECTIFS :

Cette nouvelle étape passe par l'élaboration d'une feuille de route faisant ressortir les enjeux et les actions prioritaires à mettre en œuvre sur la T2L.

METHODOLOGIE :

Le travail se déroulera en 6 temps :

1/ Diagnostic du territoire :
Le diagnostic repartira des bases de la réflexion initiée en 2018 et creusera les sujets qui apparaissent importants pour la T2L. Il se fera sous la forme d'un diaporama.

2/ Questionnaire à la population :
L'AGAPE préparera un questionnaire à destination de la population pour connaître :

- les points faibles et les points forts du territoire,

- les attentes et les besoins des habitants,
- leur vision du territoire pour l'avenir.

L'AGAPE cherchera au travers de ce questionnaire à « recruter » des habitants pour participer au séminaire de travail.

3/ Rencontres bilatérales avec les partenaires et acteurs du territoire :

L'AGAPE ira à la rencontre des acteurs et partenaires suivants : Région Grand-Est, CAUE, DDT 54, SCoT Nord 54, ST2B, SMITRAL, le CAL 54, MMH, SIAC, EPFL.

En 1h de RDV, l'AGAPE recueillera l'avis des partenaires, leur vision de la T2L, les projets sur lesquels ils pensent pouvoir agir, etc.

4/ Séminaire de travail (environ 25 personnes : les partenaires, des représentants de la population, quelques élus et techniciens de la T2L):

Le séminaire permettra :

- le matin de travailler en ateliers :
  - Présentation du diagnostic rassemblant le diagnostic AGAPE, les conclusions de 2018, la synthèse des questionnaires aux habitants et des rencontres avec les partenaires (45 min).
  - Identification [Metaplan] et hiérarchisation [gommettes] des enjeux (45 min).
  - Listing des pistes d'actions possibles pour chaque enjeu prioritaire. Travail en groupe en fonction des enjeux et analyse des 3 échelles de travail : ville de Longuyon, le territoire de la T2L et les liens avec les autres territoires (1h).

⇨ *Sortir avec une affiche par enjeu synthétisant toutes les actions possibles.*

- l'après-midi de se consacrer à la priorisation des actions :
  - Rappel des enjeux et de la hiérarchisation issue des ateliers du matin (15 min).
  - Présentation des affiches (30 min).
  - Hiérarchisation des actions prioritaires pour le territoire [gommettes].
  - Débat/Définition de la stratégie à mener sur les actions prioritaires (qui fait quoi, où, comment, quand, phasage, stratégie…).

⇨ *Affiches complémentaires précisant la stratégie.*

Au terme de ce séminaire, l'objectif est d'avoir un rendu intermédiaire qui permette à la T2L de connaitre les enjeux phares et les 5 ou 6 actions prioritaires qu'elle peut mettre en œuvre dès 2019.

6/ Rédaction d'un rapport :

Suite à ce séminaire, l'AGAPE rédigera un rapport.

PLANNING PREVISIONNEL

	Contenu
FEVRIER 2019	Questionnaire à la population

MARS 2019	Préparation du séminaire et rencontre des partenaires
25 MARS 2019	Visites et Séminaire
AVRIL 2019	Rendu du rapport

- **LOGO MSP**

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle doit pouvoir être reconnue et ciblée grâce à une signalétique et en particulier à un emblème ou logo forts. La commission communication a pris l'attache de Valérie GUERIN pour solliciter tout son talent artistique afin qu'elle puisse proposer des emblèmes à la fois percutants, compréhensibles par tous et audacieux.
Valérie Guérin a de suite travaillé sur le sujet et grâce à sa motivation, la qualité de son travail et à l'audace dont elle a fait preuve, deux logos se sont démarqués.
Le Président présente au Conseil ces deux propositions d'emblème.

Logo 1

Logo 2

Le LOGO 1 remporte l'unanimité des votes et devient donc l'emblème de la MSP

Le président lance également un « concours » pour l'attribution d'un nom à la MSP

- **BILAN OPAH**

Sur la base des conclusions de l'étude réalisée par le CAL de Meurthe et Moselle fin 2015, une convention d'OPAH a été signée le **9 Juin 2016** entre la Communauté de Communes, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). L'OPAH se déroule sur 3 ans, soit jusque Juin 2019.
La convention d'OPAH fixait initialement un objectif de 214 logements à traiter (176 propriétaires occupants et 38 logements locatifs) durant ces 3 ans, soit ±2 millions d'euros de subventions réservées par l'Anah et l'Etat.
Elle a fait l'objet d'un avenant en **Septembre 2016**, suite aux annonces du Président de la République lors de la COP21, de renforcer les efforts en matière d'économies d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique.
Dans ce cadre, les objectifs opérationnels ont été revus à la hausse (360 logements à rénover) et les dotations financières de l'Anah et de l'Etat ont été majorées de plus d'un million d'euros.

Le présent bilan est dressé au 31 Décembre 2018, au terme de 2 ans et demi de suivi-animation

OPAH de la Communauté de Communes
Terre Lorraine du Longuyonnais

Rappel des objectifs opérationnels (avenant)

1. Propriétaires occupants

	Nbre de logts	Engagements financiers		
		Anah	Etat	CCT2L
Amélioration énergétique	216	1 423 440 €	405 600 €	75 000 €
Adaptation au handicap	45	144 810 €		45 000 €
Habitat indigne / très dégradé	8	170 792 €	16 000 €	40 000 €
Sécurité / salubrité	3	47 718 €		
Total	**272**	**1 786 760 €**	**421 600 €**	**160 000 €**

2. Logements locatifs

	Nbre de logts	Engagements financiers		
		Anah	Etat	CCT2L
Habitat indigne / très dégradé	20	408 220 €	30 000 €	-
Logement dégradé	6	56 646 €	4 500 €	-
Amélioration énergétique	62	206 708 €	93 000 €	-
Total	**88**	**671 574 €**	**127 500 €**	**-**

OPAH de la Communauté de Communes
Terre Lorraine du Longuyonnais

2. Bilan de l'information des propriétaires

- Articles de presses semestriels, bulletins municipaux
- Permanences mensuelles sur le territoire, dans les mairies de :
  - ✓ Longuyon
  - ✓ Pierrepont
- 190 personnes rencontrées, principalement sur Longuyon

OPAH de la Communauté de Communes
Terre Lorraine du Longuyonnais

3. Bilan quantitatif

	Propriét. occupants	Logements locatifs	Engagement financier (travaux)		
			Anah	Etat (Fart)	CCT2L
Objectif 3 ans	272	88	2 458 334 €	549 100 €	160 000 €
Bilan 2 ans ½	**178** **65%**	**66** **75%**	**1 349 632 €** **55%**	**300 518 €** **55%**	**67 772 €** **42%**
Dont résidence canadienne	*125*	*64*	*971 278 €*	*256 679 €*	*39 000 €*

- Au prorata temporis, un bilan qui se situe à 80% des objectifs pour les propriétaires occupants et 90% pour le parc locatif privé.
- Une consommation de crédits inférieure au prévisionnel en raison de moyennes de subventions prévues dans la convention (9 000 € par logement) très supérieures à la réalité (5 600 €).

Bilan QUALITATIF :

Amélioration énergétique : 219 dossiers Anah portant sur des travaux d'économies d'énergie (155 propriétaires occupants et 64 logements locatifs), soit **79%** de l'objectif prévu sur 3 ans. Près de 1,2 million d'euros de financements Anah sur cette thématique, soit en moyenne 5 400 € par logement.

Autonomie : 18 dossiers Anah pour des travaux d'adaptation du logement au handicap ou à la perte de motricité, sur un objectif total de 45 (40%). Près de 75 000 € d'aides de l'Anah, soit en moyenne 4 150 € par logement.

Travaux lourds / logements très dégradés : 2 logements locatifs et 2 propriétaires occupants financés, pour un total de 175 000 € de travaux réalisés et 89 000 € de financements Anah mobilisés (22 250 € par logement).

- **Rapport activité PIMMS- ANNEE 2018**

1.1 Fréquentation du PIMMS et motifs d'accueil

Jours d'ouverture du PIMMS (incluant demi-journées): 0

Total des personnes accueillies et motifs d'accueil

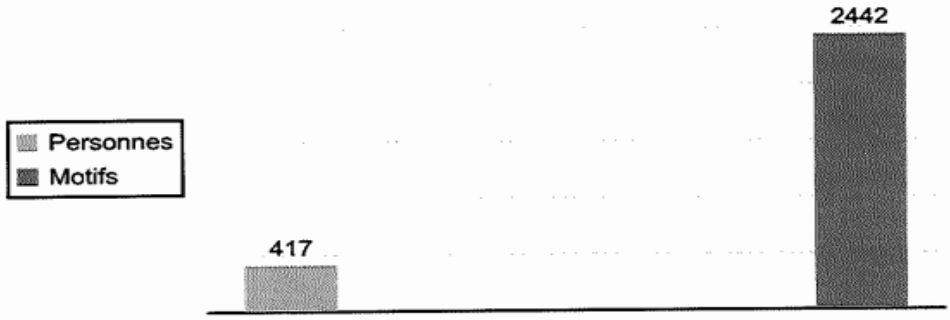

1.2 Répartition horaire de la fréquentation et durée des accueils physiques

Répartition horaire des accueils physiques

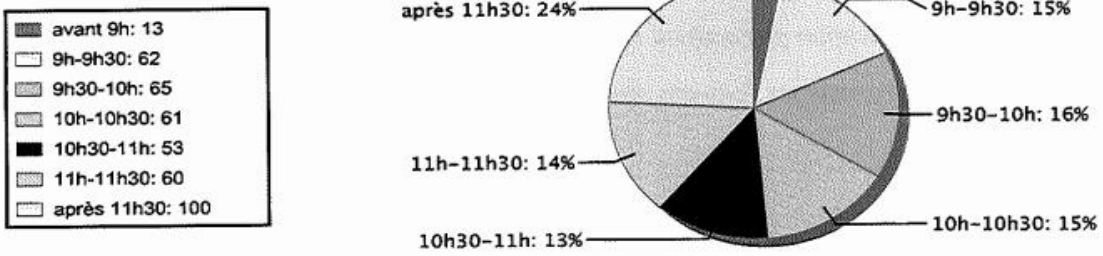

Durée des accueils physiques

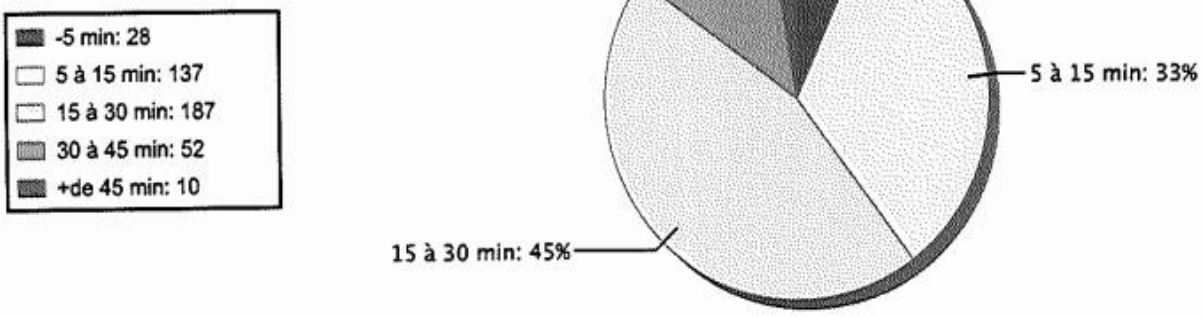

1.3 Répartition horaire des appels téléphoniques et de leur durée

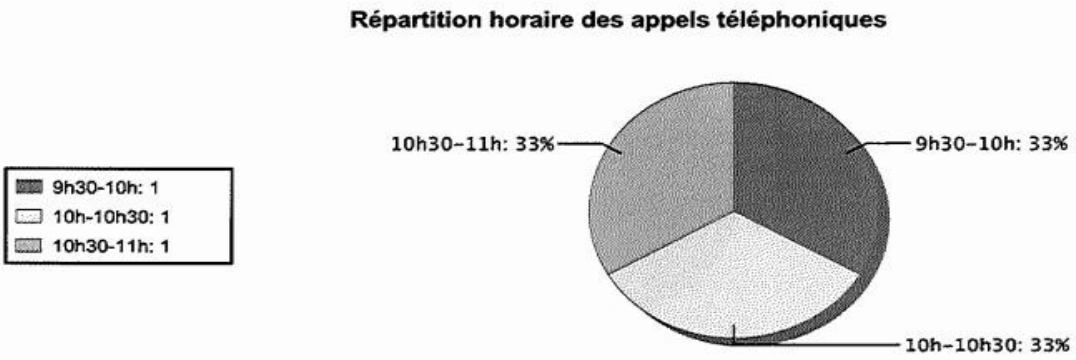

1.4 Répartition des motifs d'accueil

1.5 La répartition des motifs d'accueil pour le compte des partenaires du PIMMS

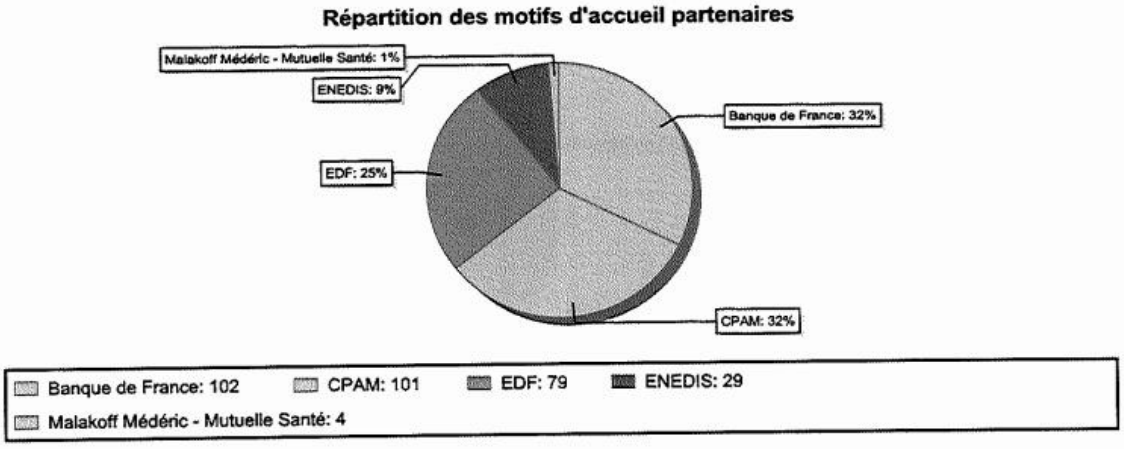

2.1 La répartition des motifs d'accueil postés par grandes thématiques d'accueil

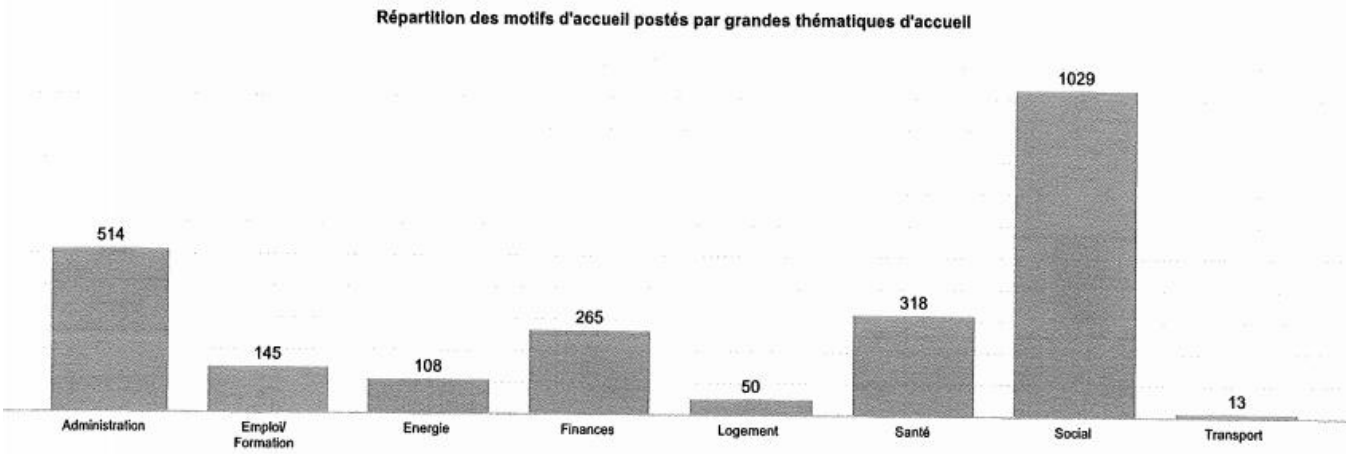

2.2 Motifs d'accueil **partenaires**

Total des motifs d'accueil partenaires: 315

		Info / Conseil	Orientation	Explication de courriers et documents	Ecrivain public / Médiation courrier	Accompagnement et/ou Médiation sur formalités	Médiation financière	Dépôt paiement / Mandat compte	Vente de produits de base entreprises	Services pratiques entreprises (hors vente)	Prévention sensibilisation pédagogie	Tarifs Sociaux	Total	Dont contact médiation sortante	Part des motifs d'accueil partenaires
Energie	EDF	20	20	19	1	9	1	1		1		7	**79**	7	25.08%
Energie	ENEDIS	6	6	6		6	3	1				1	**29**	5	9.21%
Santé	Malakoff Médéric - Mutuelle Santé	1	1	1						1			**4**		1.27%

		Information / Conseil	Orientation	Explication de courriers et documents	Ecrivain public / Médiation courrier	Accompagnement démarches	Médiation téléphone	Médiation internet	Total	Part des motifs d'accueil partenaires
Finances	Banque de France	26	26	24	6	20			**102**	32.38%
Santé	CPAM	21	21	22	13	21		3	**101**	32.06%

2.3 Motifs d'accueil **Hors partenaires**

Total des motifs d'accueil non-partenaires: 2127

		Information / Conseil	Orientation	Explication de courriers et documents	Ecrivain public / Médiation courrier	Accompagnement démarches	Médiation téléphone	Médiation internet	Total	Part des motifs d'accueil non-partenaires
Administration	Dossier de naturalisation	2	2	1		1			6	0.28%
Administration	Ecrivain Public	71	71	70	66	71		19	368	17.3%
Administration	Préfecture	28	28	27	12	26	1	18	140	6.58%
Emploi/Formation	Accès aux droits	5	5	2		1		1	14	0.66%
Emploi/Formation	Pôle Emploi	24	24	26	8	26	3	20	131	6.16%
Finances	Trésor Public	37	37	33	20	32		4	163	7.66%
Logement	Bailleurs/loyers	10	10	10	8	12			50	2.35%
Santé	CMU/CMUC	46	46	46	32	42	1		213	10.01%
Social	CAF	175	175	181	32	180	15	150	908	42.69%
Social	MDPH	5	5	5	3	5			23	1.08%
Social	Retraite	20	20	20	8	20	7	3	98	4.61%

		Info / Conseil	Orientation	Explication de courriers et documents	Ecrivain public / Médiation courrier	Accompagnement et/ou Médiation sur formalités	Médiation financière	Dépôt paiement / Mandat compte	Vente de produits de base entreprises	Services pratiques entreprises (hors vente)	Prévention sensibilisation pédagogie	Tarifs Sociaux	Total	Dont contact médiation sortante	Part des motifs d'accueil non-partenaires
Transport	Autres	5	5	1		2							13		0.61%

Fréquentation de la population intercommunale

	Allondrelle malmaison	Baslieux	Beuveille	Boismont	Longuyon	Charency Vezin	Colmey	Montigny Chiers	Pierrepont	St Jean Les Longuyon	St Supplet	Tellancourt	Villers le Rond	Vivier Chiers	autre	
2017	1	0	2	1	202	0	0	0	14	0	0	1	0	8	6	235
2018	2	3	3	1	361	3	1	10	4	5	2	0	3	6	13	417

- D ROESER fait relever sa question sur le parc éolien
- JP JACQUE rappelle le changement à compter du 4 Mars du ramassage du Tri sélectif.

Fin de séance à 20H06

Le secrétaire de séance
C PERCHERON